

**Lancement de la  
campagne d'accréditation**

**Vague E 2018-2019**



**13 février 2018**

# III. Procédures et évolutions de l'accréditation CTI

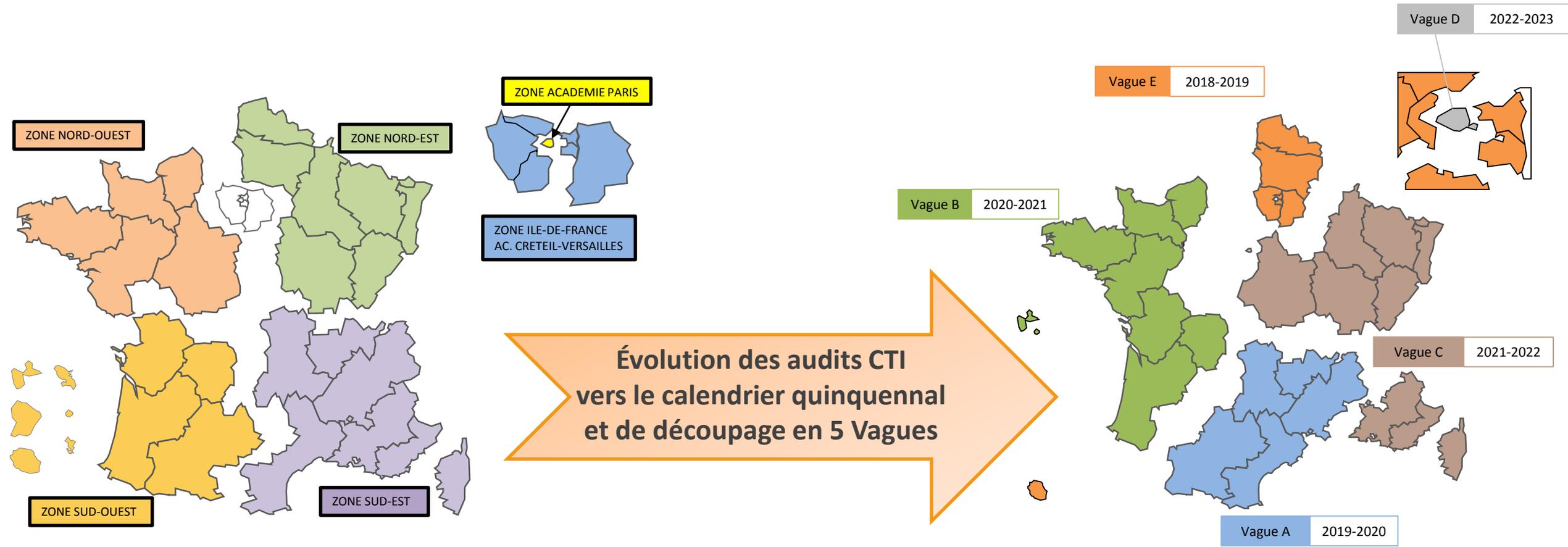
---

## Lancement de la campagne d'accréditation Vague E



**Anne-Marie JOLLY, Vice-présidente de la Commission**

# III. Procédures et évolutions de l'accréditation CTI



**Découpage des 6 zones  
du calendrier périodique  
d'accréditation de la CTI**

**2018-2019 - Vague E**  
**- CAMPAGNE « ILE-DE-FRANCE »**  
**+ Académies Amiens, Lille,**  
**La Réunion, La Guadeloupe**

# Évaluations relevant du calendrier périodique

EVALUATIONS TYPE A  
dans **6** académies  
**5** Comues  
**43** écoles

## Renouvellement d'accréditations :

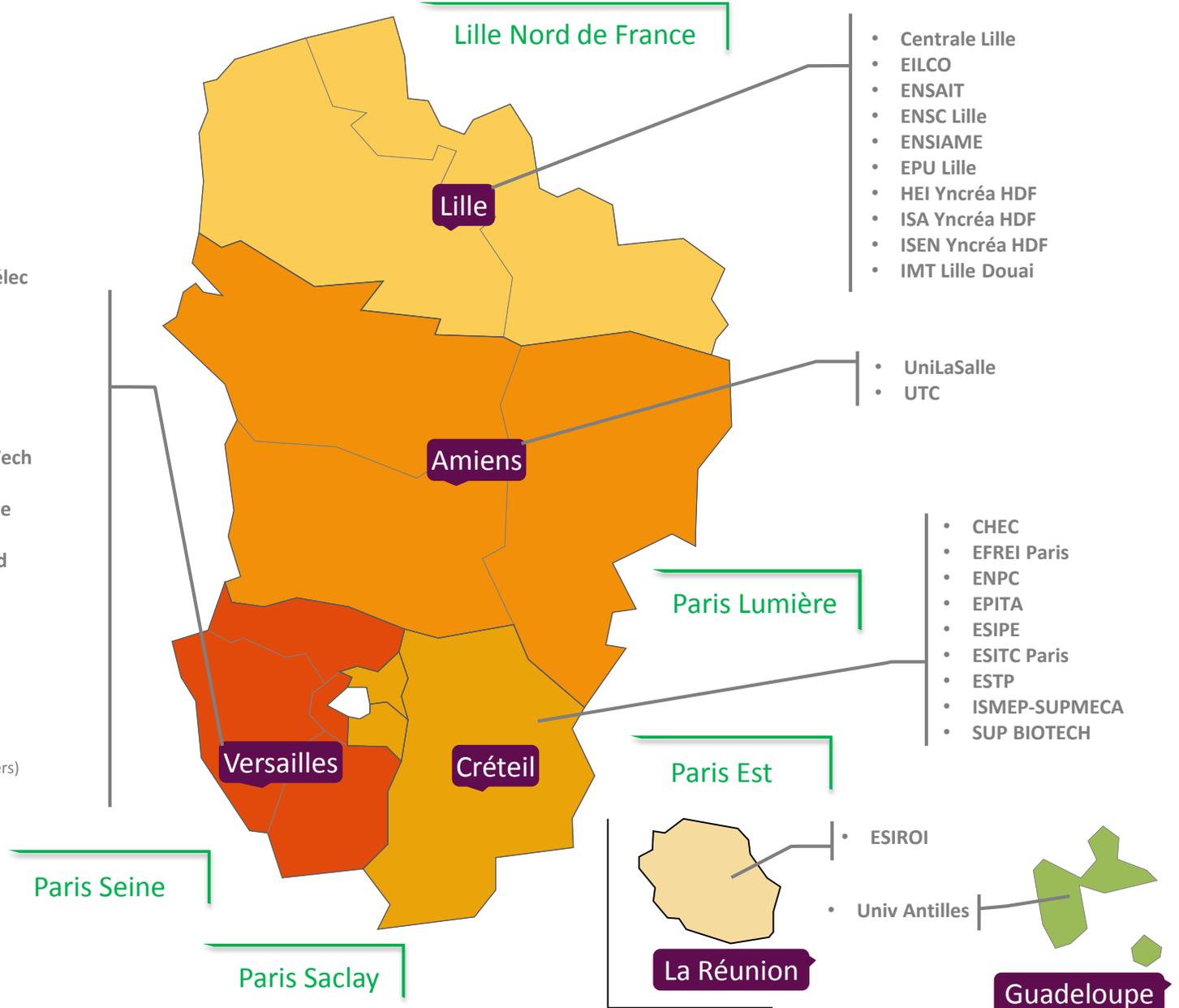
- > 85 titres d'Ingénieur
- > 11 titres d'Ingénieur spécialisé

## Nouvelles demandes d'accréditations :

- > 9 titres d'Ingénieur
- > 1 titre d'ingénieur spécialisé

-> Fusions, nouveaux sites de formation etc.

- CentraleSupélec
- ECAM-EPMI
- EBI
- EISTI
- ENSAE
- ENSIIE
- ENSEA
- ENSTA ParisTech
- ENSPM
- Polytechnique
- EPF
- EPU Paris-Sud
- ESILV
- ESFF
- ESTACA
- IOTA
- ISTY
- TSP
- INSTN
- ISTOM (à Angers)



# Évaluations hors du calendrier périodique en France

EVALUATIONS TYPE B, C, D, E, F

dans **13** académies

**25** écoles

7 écoles pour 9 diplômes devant être ré-accrédités

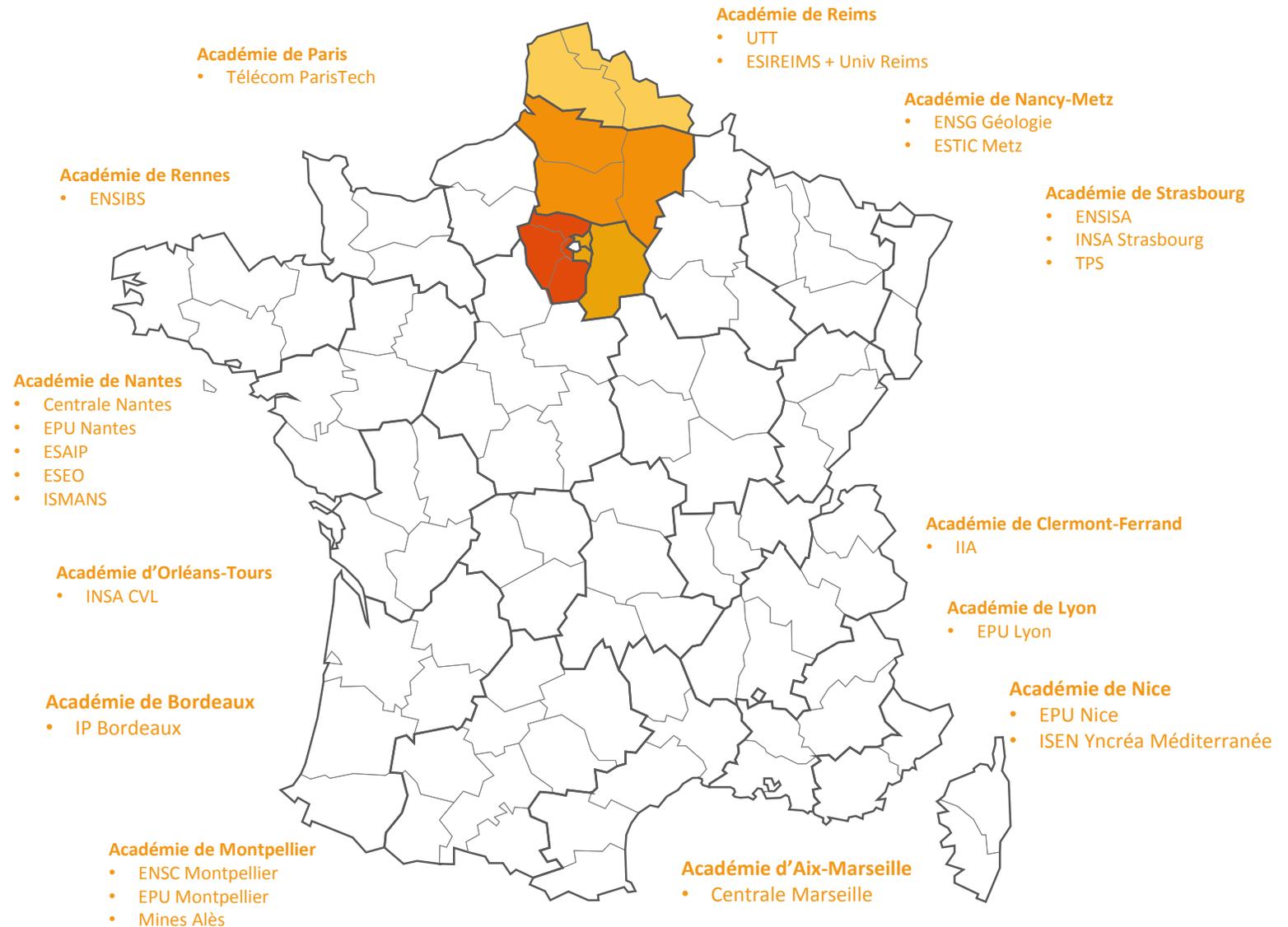
21 écoles présentant de nouveaux projets

-> 17 nouveaux titres d'Ingénieur

->Création, fusions, nouveaux sites de formation etc.

8 études de rapports intermédiaires

1 nouvelle école d'Ingénieur à Bordeaux



## Audits à l'international

ÉVALUATIONS À L'INTERNATIONAL

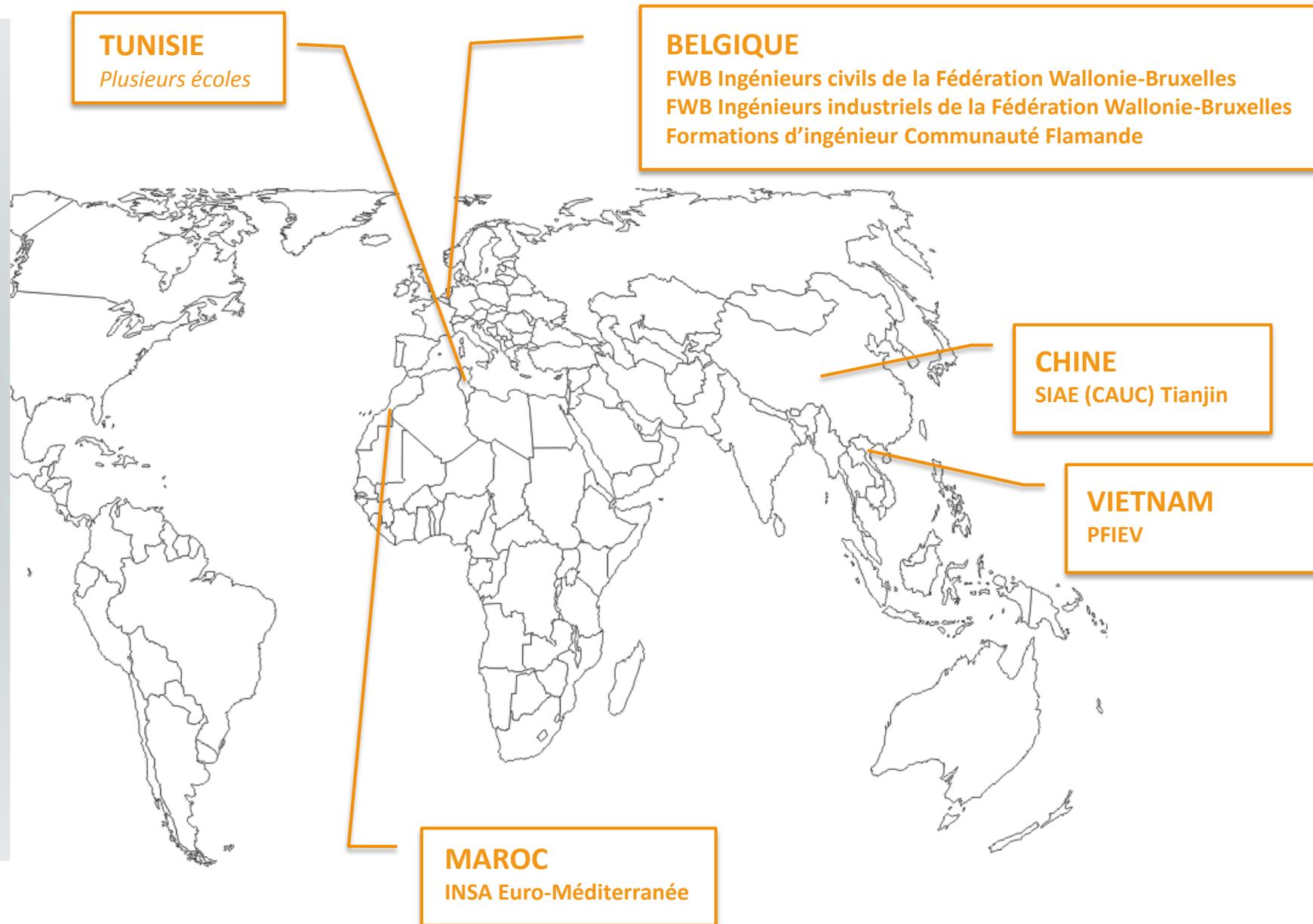
dans **5** pays

**23** écoles

-> 5 nouvelles demandes  
d'accréditation

-> 39 diplômes devant être  
ré-accrédités

-> 12 études de rapports  
intermédiaires



## Évolution du processus d'audit de la CTI

Depuis **1997**, la CTI conduit des audits périodiques.

Evaluation des formations **tous les 6 ans**

Depuis **2016**, la CTI a initié le phasage de son calendrier d'audits avec la périodicité de la contractualisation entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements, en phase également avec le calendrier du Hcéres, **tous les 5 ans**.

**CECI A MENÉ LA CTI À PROPOSER 2 ÉVOLUTIONS PRINCIPALES DANS SES MISSIONS D'AUDIT**

### des audits allégés

« Dans le cas où un audit intervient 3 ans après le précédent audit périodique, un audit simplifié aura lieu et le dossier de demande d'accréditation, transmis par l'école sera adapté en conséquence. »

*Délibération n° 2015/07-01*

Critères d'admissibilité pour un « audit allégé » des écoles présentant un dossier de type A :

- a. Historique des accréditations
- b. Système qualité interne démontré

### des travaux coordonnés pour les évaluations CTI et Hcéres

« Poursuite du processus expérimental visant à la fois, pour les établissements, à réduire la charge des évaluations et accréditations et, pour les agences, à développer la connaissance mutuelle des pratiques »

- Expérimentation de dossier unique d'autoévaluation
- Expérimentation de missions d'évaluation coordonnées

*Délibération n° 2017/07-02*  
*Convention de coopération CTI-Hcéres*

## Audits allégés

**Un audit allégé** consiste à **examiner de façon plus approfondie un nombre réduit de critères** jugés **essentiels** à **l'amélioration continue**

### Le référentiel R&O de la CTI est inchangé

Les auditeurs concentrent leurs observations sur des critères qui relèvent des choix :

- 1. De l'école**, qui souhaite attirer l'attention des auditeurs sur des **évolutions internes ou de contexte**, intervenues depuis le précédent audit
- 2. De la CTI**, qui fixe des « **passages obligés** » :
  - . Critères du champ F : **Démarche qualité et amélioration continue**
  - . Critères **nouvellement introduits dans R&O** depuis le précédent audit
  - . Critères qui relèvent d'**enjeux institutionnels** importants
  - . Critères qui s'imposent par de récentes **dispositions légales**

Proposé à des écoles de la Vague E,

notamment pour l'académie de Lille  
(dernier audit périodique : 3 ans)

Pour des écoles qui ont été choisies en amont en  
fonction de leur situation

Les écoles sont identifiées dans la programmation de la  
campagne d'accréditation (dossier A')

**A'**

- **Dossier d'autoévaluation allégé**, rédigé selon le guide d'aide à la rédaction Dossier allégé
- **Mission d'audit allégée**, centrée sur les points à suivre

## Travaux coordonnés pour les évaluations CTI-Hcéres

Suite aux **expérimentations** conduites depuis 2017, la **CTI** et le **Hcéres** ont élaboré un **guide** permettant de répondre aux attendus exprimés dans chacun des référentiels d'évaluation externe des deux institutions

### Dossier d'autoévaluation unique

Il sera proposé à quelques écoles identifiées de remettre un **dossier unique d'autoévaluation CTI/Hcéres des écoles d'ingénieurs** à destination des deux comités d'évaluation

Le plan du guide d'aide à la rédaction suit l'organisation du référentiel du Hcéres tout intégrant des critères majeurs de la CTI

### Les deux référentiels CTI et Hcéres sont inchangés

*Guide d'aide à la rédaction du dossier unique CTI-Hcéres disponible sur les sites internet de la CTI et du Hcéres*



Évaluation  
des formations d'ingénieurs



Département d'évaluation  
des établissements



Proposé à des écoles de la Vague E,  
selon les possibilités du calendrier coordonné CTI-Hcéres

## Travaux coordonnés pour les évaluations CTI-Hcéres

Suite aux **expérimentations** en cours en 2017 et 2018, la **CTI et le Hcéres** ont coordonné leurs calendriers de missions d'audit en Vague E

En fonction du retour des expériences menées en 2017 et au premier semestre 2018, il sera **peut-être décidé** la poursuite des **missions d'audits coordonnées**.

### Coordination du calendrier des missions

Lors de la planification des missions, la période de visite a été définie pour 6 écoles des académies de Versailles et de Créteil conjointement avec le Hcéres pour permettre la mise en place d'audits coordonnés si l'expérimentation en cours est poursuivie.



Département d'évaluation des établissements



Possiblement proposé à 6 écoles de la Vague E, selon les possibilités du calendrier coordonné CTI-Hcéres

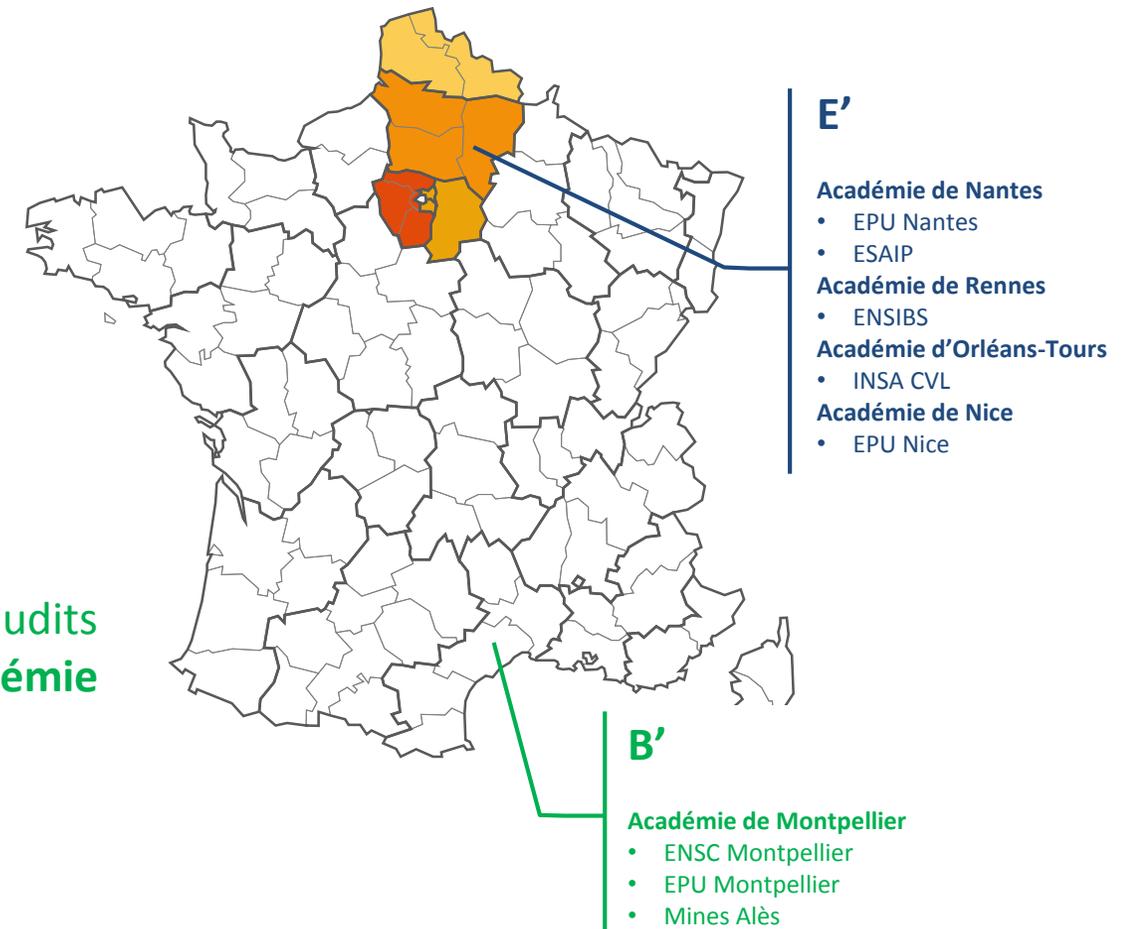
## Autres types de simplification

### Un audit réalisé sur dossier, sans visite

#### 1. Dossier de type E -> E' sans visite

Cela concerne une demande d'accréditation **pour une nouvelle voie d'accès** d'une formation déjà accréditée dans une école qui délivre déjà des diplômes par la voie d'accès demandée  
*ex : demande d'accréditation en FISA d'un diplôme déjà accrédité en FISE*

Il s'agit d'une **évaluation sans visite** pouvant nécessiter un rendez-vous complémentaire avec les rapporteurs.



#### 2. Dossier de type B -> B' sans visite

Cela concerne des ajustements au cas par cas, lors du phasage des audits des écoles ayant changé de Vague comme pour **l'académie de Montpellier**.

Il s'agit d'une **évaluation sans visite** pouvant nécessiter un rendez-vous complémentaire avec les rapporteurs.

**Merci à l'ESIEE Paris qui nous a reçus dans ses locaux**

**Merci aux élèves ingénieurs des écoles d'Ile-de-France  
et au BREI Ile-de-France**

**Rendez-vous à Saint-Etienne le 12 février 2019**

